

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évreux, le 29 septembre 2014

Plan vigipirate **Mesures de renforcement de la vigilance et de la protection**

Le plan Vigipirate garantit une protection minimale permanente dans tous les secteurs d'activité sensibles, et permet un renforcement rapide et ciblé.

La France a renforcé sa protection depuis plusieurs mois, grâce à des mesures du Plan Vigipirate, et grâce à des actions de long terme contre la radicalisation et les filières de combattants étrangers.

Toutefois, compte-tenu des menaces qui ont été proférées contre la France et dans le contexte de l'assassinat en Algérie, De notre ressortissant Hervé Gourdel, l'Etat a renforcé son dispositif de vigilance dans plusieurs domaines :

- les édifices sensibles, les établissements culturels et les sites symboliques pouvant constituer des cibles potentielles ;
- les zones publiques des transports ;
- les grands magasins et centres commerciaux.

Face à cette menace très diffuse, l'Etat appelle tous les responsables publics et privés à renforcer leur vigilance, en particulier sur la voie publique aux abords des sites les plus fréquentés, à l'accès et à l'intérieur des bâtiments ouverts au public.

A cet égard, la vigilance de tous les citoyens contribue au renforcement de la protection des intérêts de la Nation, des personnes et des biens :

- il est vivement recommandé à tous les français prévoyant de se rendre dans un pays étranger de consulter le site « conseils aux voyageurs » sur le portail du ministère des affaires étrangères ;
- sur le territoire national, chacun doit faire preuve de vigilance dans les lieux publics les plus fréquentés, sans céder à l'inquiétude ; en cas de doute, un signalement à la police peut sauver des vies.

Au niveau départemental, René Bidal, préfet de l'Eure, a pour sa part, donné à l'ensemble des forces de sécurité, aux services de l'Etat, aux maires et au président du conseil général les consignes de vigilance et de sensibilisation que requiert cette situation en leur laissant le soin de relayer consignes et instructions aux services qui dépendent directement de leurs autorités.

Contact Presse

Service départemental de la communication interministérielle 02.32.78.27.33 / 27.35